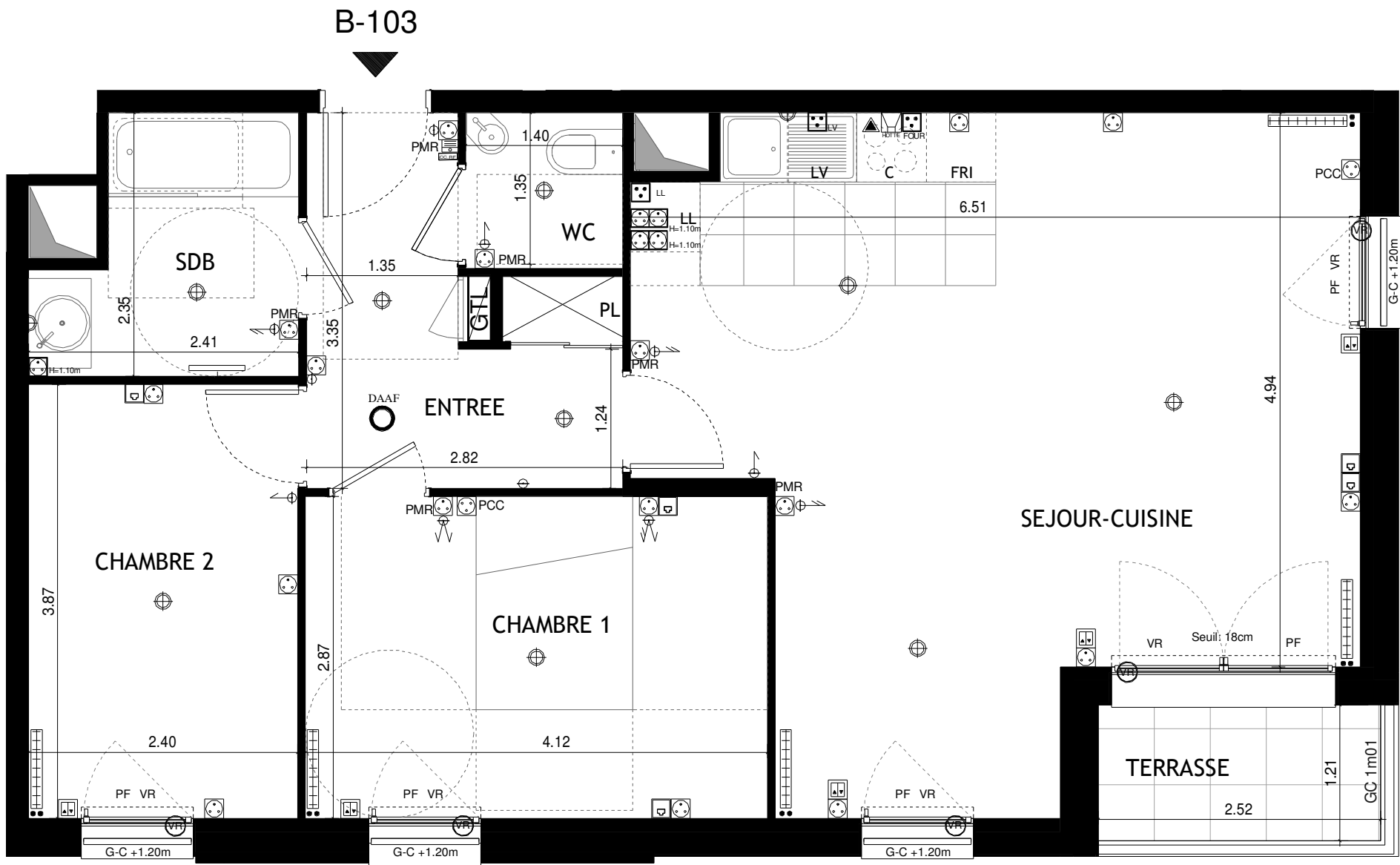
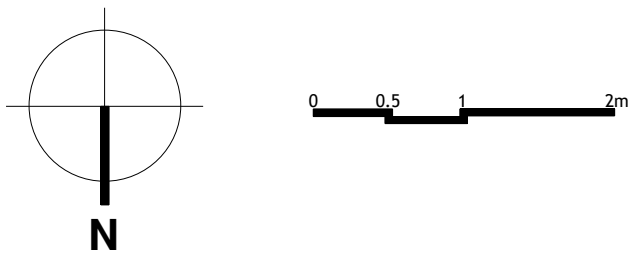
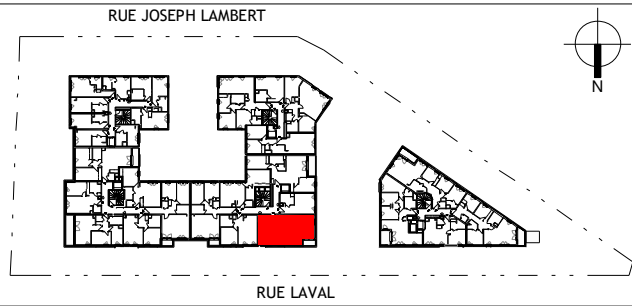




19-21,rue Laval 92210 SAINT-CLOUD



B103 Appartement 3 pièces - R+1

ENTREE	7.04 m ²
SEJOUR-CUISINE	32.93 m ²
CHAMBRE 1	11.82 m ²
CHAMBRE 2	9.29 m ²
SDB	4.67 m ²
WC	1.95 m ²

TOTAL SURFACE HABITABLE 67.70 m²

TERRASSE	3.05 m ²
----------	---------------------

TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 3.05 m²

LEGENDE:			
	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (commande)
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées entre 0.90m et 1.30m du sol)
	Bouton poussoir		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.10m du sol
	Interrupteur simple allumage à voyant		2 Paires de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.10m du sol
	Commande locale volet roulant		Prise de courant 2P 10/16A-T "hauteur" à 1.80m du sol dédiée toilettes
	Point d'éclairage avec douille DCL (plateforme)		Prise de courant 2P 10/16A-T élastique
	Point d'éclairage avec douille DCL (applique)		Prise de courant 2P 30A-T dédiée plaque de cuisson
	Alimentation volet roulant		Prise de courant spéciale ligne directe L-V, LL, FOUR
	Genre Technique Logement		Prise de communication RJ45
	Vidéophone		Slèche services
	Détecteur autonome avertisseur de fumée		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets roulants électriques		Remote de pilotage

ELEMENTS DE CUISINE:	
LL: lave linge	C: bloc cuisson
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique
F: fenêtre	GC: garde-corps
VR: volet roulant	PL: placard
	 : faux-plafond/soffite h:2m25

NOTA:
Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m
La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020

INDICE:



NOTA:
-Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.
-Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.
-Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
-La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.
-Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.